

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER-DE-BROMPTON**

AVIS PUBLIC DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION

Est donné aux personnes et organismes intéressés par un règlement modifiant le règlement de construction.

*Que lors de la séance tenue le 03 septembre 2019, le conseil de la municipalité a adopté, par résolution, le projet de « **règlement numéro 2019-251 visant à modifier le règlement de construction numéro 2010-118 de la municipalité dans le but d'encadrer la construction des murs de soutènement.***

Qu'une assemblée publique de consultation aura lieu le 07 octobre 2019 à 19h00, à la salle du conseil sur le projet de règlement. Au cours de cette assemblée publique, le maire (ou un autre membre du conseil désigné par celui-ci) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

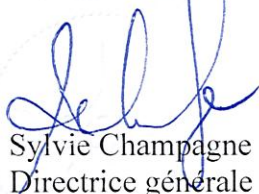
Que le projet de règlement ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Que le projet de règlement vise à mettre des normes pour la construction d'un mur de soutènement et à exiger un plan d'ingénieur membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec pour la construction d'un mur de soutènement de plus de 1,5 mètre de hauteur.

Que le règlement s'applique sur tout le territoire de la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton.

Que le projet de règlement peut être consulté par tout intéressé aux heures régulières de bureau, à l'édifice municipal situé au 94, rue Principale à Saint-François-Xavier-de-Brompton.

Donné à Saint-François-Xavier-de-Brompton, ce 25 septembre 2019.



Sylvie Champagne
Directrice générale secrétaire-trésorière

Communauté/Avis publics/Avis public règl 2019-251 Ass consultation